

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2024

FACILITER LA TRANSFORMATION DES BUREAUX EN LOGEMENTS - (N° 2003)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE48

présenté par
M. Daubié, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« différentes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour ne pas brider *a priori* le champ ouvert par ce nouveau permis réversible, cet amendement propose de ne pas limiter à deux le nombre de destinations possibles.